

REF : TUT

1 JOUR

Aide dans la fonction tutorale



FORMATION EN VISIO-CONFÉRENCE

Public visé

Professionnels exerçant en tant que tuteur, ou évoluant vers une fonction tutorale

Horaires

9h à 12h et de 13h à 17h

Durée : 7H00

Lieux : Formation en visio-conférence

Tarif :

225€

- Possibilité de prise en charge par les OPCO (pour les entreprises de moins de 11 salariés prise en charge des frais annexes et de salaires)

Modalités

QCM
Évaluation de la formation par les participants
Remise d'une attestation en fin de formation

Méthodes et moyens pédagogiques

Étude de cas, jeux de rôles, tests (management situationnel), plan d'action personnalisé, des conseils personnalisés et adaptés.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Acquérir les **connaissances juridiques et techniques** propres à l'exercice du tutorat
- Se sensibiliser aux **mécanismes d'apprentissage** et aux techniques de communication
- Développer des **outils opérationnels** en vue de transmettre des compétences
- Organiser le **parcours de formation des apprentis** de manière progressive et évaluer les progrès et les acquis
- Comprendre **la place du maître d'apprentissage** dans le dispositif de formation



Programme de formation

PROGRAMME

La fonction tutorale et son environnement juridique

- Législation du travail
- Les différents types d'alternance

Identifier les missions du tuteur en entreprise

- Accueillir, diffuser les bonnes pratiques, intégrer et former

L'intégration dans le milieu professionnel

- Comprendre les motivations et les attentes
- Repérer les difficultés d'assimilation ou de relation
- Évaluer les situations difficiles et intervenir efficacement
- Cas pratiques

Les supports à l'accompagnement du tuteur

- Utiliser un référentiel métier dans le cadre de sa fonction de tuteur
- Prévoir les points de contrôle et les modalités de suivi

S'approprier les outils du tutorat

- Le guide du tuteur
- La fiche de poste
- Le calendrier du programme du tutorat
- La fiche d'aide aux actions à réaliser
- La fiche de tâches
- Le portfolio d'évaluation
- Le plan individuel de progrès (la valorisation de la progression du tuteur)

